

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50	
	UNION POSTALE - - FRS 15.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.



LA RECIPROCITE COMMERCIALE

Les Américains ne sont pas sérieux

Le "Commercial Bulletin" de Boston nous adresse la lettre et les deux questions qui suivent :

" Il existe un mouvement fortement organisé dans le Massachusetts en vue de relations commerciales plus étendues avec le Canada, basées sur des concessions mutuelles sur les tarifs actuels. Le Bulletin qui prend part à ce mouvement croit que les Etats-Unis pourraient concéder quelque chose notamment sur les peaux, le charbon, le blé et le bois brut

" Pour que les hommes d'état des deux côtés de la ligne puissent avoir une idée plus nette de la situation, ne pourriez-vous pas répondre aux questions incluses et nous faire parvenir votre réponse ?"

Question. — Comme représentant de l'opinion publique au Canada ne préférez-vous pas sous quelque forme le retrait ou une diminution sensible des droits Canadiens sur les marchandises manufacturées produites aux Etats-Unis, telles que voitures, machines agricoles, chaussures, tissus, articles en laine et en caoutchouc ?

Question. — Si oui, quels sont les droits que, dans votre opinion, les Etats-Unis devraient réduire en faveur du Canada et jusqu'à quel degré ?

La lettre et les deux questions ci-dessus reproduites nous indiquent bien l'état d'esprit de nos voisins relativement aux concessions qu'ils se savaient prêts à nous accorder et à celles qu'ils voudraient nous voir leur consentir; cet état d'esprit peut se résumer en quelques mots :

"Frapper davantage les marchés Canadiens des produits manufacturés américains.

Pour cela, ils nous demandent de détacher nous-mêmes la mort de nos industries existantes. Nous manufacturons aussi des voitures, des machines

agricoles, des chaussures, etc., etc., pour lesquelles on nous demande d'abolir ou de diminuer les droits de douane en faveur des mêmes marchandises américaines. Certes, si un changement dans le tarif des douanes pour ces marchandises est nécessaire, ce n'est pas dans le sens d'une diminution de droits, mais bien d'une augmentation qu'il devrait être fait. Avant de favoriser l'industrie américaine nous avons le devoir de protéger le travail national.

Que les Américains cherchent donc d'autres articles que ceux manufacturés au Canada dans la liste de ceux qui sont frappés de droits de douane.

Mais surtout que les Américains nous fassent de réelles concessions pour ce que nous pourrions éventuellement leur accorder.

En somme, que nous offrent-ils en échange de ce qu'ils nous demandent ? Simplement de recevoir à un prix moins onéreux pour eux la matière première nécessaire à leurs industries. Ils nous proposent d'abolir ou de réduire leurs propres droits de douane sur des matières brutes à l'usage de leurs manufacturiers, alors que leurs manufacturiers demandent depuis longtemps avec instance l'abolition de ces droits :

Les meuniers américains ont besoin de notre blé pour améliorer leurs farines et, sous le tarif actuel, les droits qu'ils paient sur le blé canadien importé leurs sont remboursés jusqu'à concurrence de 99 p. c. Ils nous proposent de nous faire de nouvelles concessions sur le blé; lesquelles et en quoi nous avantageraient-elles ?

Simple coïncidence, sans doute, il se fait un mouvement au Canada pour frapper nos blés d'un droit à l'exportation.

Certes nous aimerions mieux et il vaudrait infiniment mieux que le Canada exportât de la farine plutôt que du blé.

On nous parle aussi de nous concé-

der quelque chose sur les peaux. Mais il faut entendre les doléances des manufacturiers de chaussures de la Nouvelle-Angleterre au sujet des droits imposés sur les peaux. Depuis que des droits ont été imposés sur cette matière première, le trust des empaqueurs de Chicago a augmenté les prix des peaux; les manufacturiers de chaussures se plaignent d'avoir été sacrifiés au trust et une diminution ou l'abolition des droits les délivrerait, en partie du moins, des griffes du trust.

Si nous passons au bois brut, c'est autre chose. Les Américains reçoivent les nôtres en leur faisant payer un droit de douane; nous admettons les leurs en franchise. Une députation des marchands de bois Canadiens, vint justement de se rendre à Ottawa pour demander au gouvernement d'imposer des droits sur le bois brut comme le font nos voisins. Si les Américains abolissaient les droits sur nos bois, ils ne nous accorderaient aucune faveur et nous traiteraient simplement comme nous les traitons; leurs manufacturiers en auraient tout le bénéfice.

Les Américains ne peuvent nier non plus que, s'ils abolissaient les droits sur le charbon mou de la Nouvelle-Ecosse, toutes les industries de la Nouvelle-Angleterre en bénéficieraient.

En résumé, nos voisins nous offrent encore, comme ils l'ont toujours fait quand il s'est agi d'un traité de réciprocité commerciale, un marché de dupe.

Quand les Américains voudront être sérieux avec nous, ils nous le diront, et nous discuterons; en attendant ne bougeons pas !

Nous engageons nos lecteurs à visiter l'établissement de M. L. C. de Tonnancour, 1599 rue Notre-Dame. L'incendie que cet établissement a subi a eu pour effet une grande réduction dans les prix des Tweeds.